



Déclaration liminaire du CHS-CT du 18 février 2020

Madame la Présidente,

Pour ce premier CHS-CT de l'année 2020, il faut reconnaître que l'actualité sociale est pour le moins critique.

Depuis le 05 décembre, un conflit historique se déroule. En effet, les salariés du privé et du public rejettent massivement la réforme des retraites. Ils réaffirment par milliers et à de nombreuses reprises, leur opposition totale à la retraite par points.

Car comment accepter une réforme qui a vocation à détruire le pacte social de notre pays et aura à terme pour résultat de baisser une grande majorité des pensions ? Un collégien est capable de calculer une moyenne, et donc de comprendre que la prise en compte de toute la carrière des salariés au lieu des 25 meilleures années ou des 6 derniers mois, suivant son secteur d'activité, ne pourra que mathématiquement baisser le niveau des retraites !!

Nous pourrions continuer de lister tous les inconvénients du nouveau dispositif mais vous l'aurez compris, notre opposition à la retraite par points n'est pas idéologique mais bien fondée sur des données précises, argumentées et chiffrées qu'à aucun moment le gouvernement n'a pu démentir sur le fond.

L'actualité sociale est tout aussi dense dans notre ministère, et notamment à la DGFIP, où les réformes du réseau sont dénoncées par les agents et leurs représentants.

Le déclenchement, au printemps dernier, par le Ministre Darmanin d'une opération consistant à pulvériser le réseau actuel de la DGFIP pour le remplacer par de rares unités de gestion et des ersatz d'accueil de proximité n'est en réalité que l'accélération d'une stratégie de réduction des coûts et de démantèlement des services publics.

Ce plan destructeur, baptisé de doux euphémismes « géographie revisitée », « nouveau réseau de proximité » préparé dans le plus grand secret par la toute puissante technostructure de Bercy, a donc pour ambition de liquider, à l'horizon 2022, plus de 1000 implantations de la DGFIP, services impôts et Trésoreries, structures et services au contact des usagers dans les territoires. Il atomise l'organisation territoriale actuelle de la DGFIP, en tentant de proposer aux élus un produit de remplacement marketing, EFS « Établissement France service ».

Comment faire croire qu'en fermant plus de mille services sur l'ensemble du territoire tout en supprimant des milliers d'emplois, la présence du service public serait renforcée ?

Il en est de même pour la démétropolisation, où le ministre laisse penser que les 3000 agents concernés en Île-de-France et dans les grandes métropoles suivraient sans problème leurs services délocalisés.

A l'approche des élections municipales, nous ne sommes bien évidemment pas dupes de cette opération politicienne qui ne sert, finalement, qu'à masquer un désengagement sans précédent des services des Finances au mépris de la population et des agents de la DGFIP. Une fois encore, à la DGFIP comme sur tous les sujets, l'enfumage et la manipulation tiennent lieu de fil conducteur au pouvoir en place !!

Les exemples du passé ont démontré que ce genre d'opérations est un double échec, d'une part on met en difficultés des agents refusant de suivre leur emploi, d'autre part le service relocalisé met plusieurs années à reconquérir la compétence et la technicité nécessaire.

Au final, aucune direction, aucun agent n'est épargné par des réformes qui remettent en question le sens profond de leurs missions et dans bien des cas leur vie professionnelle et familiale.

Quelles perspectives de carrière leur sont offertes dans le même temps ? Aucune ou si peu. Aucune revalorisation de la valeur du point d'indice depuis maintenant plus de dix ans, ni dans les années à venir, aucun plan de promotions et de qualifications leur permettant d'espérer un déroulement de carrière décent, mais au contraire, un renforcement de contractuels en lieu et place de titulaires, y compris dans les emplois de l'encadrement supérieur.

Car la loi de transformation de la fonction publique, avant tout « boîte à outils » des restructurations en cours et à venir, est passée par là ! Cela ne risque pas d'apaiser le climat social avec la suppression dès cette année des CAP Mutations, avant celles des promotions l'an prochain.

Leur remplacement par des Lignes Directrices de Gestion ministérielles, déclinées par la suite au niveau directionnel, est un bien maigre palliatif pour maintenir la transparence et l'égalité de traitement sur ces procédures.

Force est de constater, Madame la présidente, que toutes ces réformes et contre-réformes ne sont pas faites dans l'intérêt des agents des finances publiques, encore une fois sacrifiés sur l'autel de la politique. Depuis des années les agents subissent et s'adaptent aux restructurations et aux suppressions d'emplois.

Au regard de l'ampleur et de l'inconséquence des projets en cours qui remettent en question le sens profond des missions et dans bien des cas les vies professionnelles et familiales des personnels, jamais le climat social au sein des services de la DGFIP n'aura été aussi anxiogène qu'actuellement.

Devons-nous vous rappeler que d'après les articles 121-3 du code Pénal et L4121-1 du Code du travail, en qualité d'employeur, la Direction est pénalement responsable du bien être physique, mental et matériel des agents du département ?

A l'ordre du jour de ce CHS-CT, n'est nullement évoquée la mise en place des accueils de proximité au sein des Établissements France Service, mairies et/ou la poste alors même que cette « réorganisation » impactera forcément les agents dans leurs conditions de vie au travail, que ce soit ceux qui se rendront sur place ou ceux qui devront continuer à assurer le service avec moins de monde.

C'est pourquoi, les représentants FO Finances Haute-Marne demandent que cette mise en place fasse impérativement l'objet d'un examen attentif du CHS-CT dans le cadre de ses prérogatives puisque cela relève de la prévention des risques professionnels et entre dans le champ des consultations obligatoire du CHS-CT dans le cadre de projets modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Les représentants FO-Finances Haute-Marne
Titulaires Laure Alentado- Rachel Delacourt- Céline Lefèvre- Rachel Sugneau
Suppléants Matthieu Testart- Guy Zimmerlin

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLÈMES OU DEMANDER DES PRÉCISIONS.